



Urgent: radiation pour absence alors que pas convoqués

Par **suzan**, le **03/11/2009** à **16:01**

Bonjour, rnN'ayant ce 3/11/09 toujours pas de date de convocation devant le JAF pour une procédure de divorce par consentement mutuel dont la demande a été déposée début juillet et n'arrivant pas à obtenir de réponse de notre avocat, je me suis décidée à contacter le greffe du TGI qui m'a répondu que l'affaire avait été radiée car personne n'était présent à l'audience. Or, nous n'avons reçu aucune convocation et notre avocat ne nous a informés de rien.rnJe souhaiterais donc savoir quel est mon recours maintenant? suis-je obligée de continuer avec le même avocat? surtout qu'entre temps j'ai déménagé et changé de juridiction, je crains donc q l'affaire ne soit radiée une nouvelle fois et devoir reprendre à zéro (or j'ai envie d'en finir très rapidement car la situation ne cesse de s'envenimer et mon ex se désengage de toute créance commune et ne paie pas non plus de pension).rnMerci par avance pour vos réponses.

Par **jeetendra**, le **03/11/2009** à **20:22**

[fluo]MAISON DE L'AVOCAT[/fluo]rn5 rue Harrouys - 44000 NANTESrnTél. : 02 40 20 48 45 /
Fax : 02 40 89 03 75rnSite Internet : <http://www.barreau-nantes.avocat.fr>rn[fluo]Ordre des
Avocats[/fluo], St Nazairern39 Halles, 44600 St NazairernTéléphone: 02 40 66 73 82
rnBonsoir, ce qui vous arrive n'est pas normal du tout, perte de temps, d'argent, déception,
vous n'etes pas obligé de continuer avec cet avocat, contactez l'Ordre des Avocats le plus
proche de votre domicile (Nantes ou Saint Nazaire), expliquez leur ce qui vous arrive, ils vous
trouveront une solution, courage à vous, bonne soirée.